

Extrait du registre
des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de
communes Sauer Pechelbronn

séance du 13/11/2017

Date de la convocation:
06/11/2017
Date d'affichage:
07/11/2017

L' an 2017 et le 13 Novembre à 19 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, maison des services et des associations à Durrenbach sous la présidence de HAAS Jean-Marie, délégué(e) titulaire.

Nombres de membres:
Afférents au conseil
communautaire : 35
En exercice : 35
Votants : 31

Présents : Tous les délégués (ou suppléants) sauf :

Excusé(s) ayant donné procuration : MM : JULLY Jean-Marie à Mme WEISS Marie-Line, SIGRIST Benoît à M. FUCHS Alain

Excusé(s) : Mme HASENFRATZ Rachel, MM : KAISER Francis, SCHERTZ Christophe

Secrétaire de séance :
M. BALL Jean-Claude.

Réf : 078.2017
Vote : A la majorité
Pour : 31
Contre : 0
Abstentions : 2
Mention exécutoire : Non

078.2017 : Service Relais Parents Assistantes Maternelles et halte-garderie à Morsbronn-les-Bains : Renouvellement de la convention d'objectifs et de moyens AASBR pour l'année 2018.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes, et l'arrêté préfectoral correspondant portant extension et modification des statuts de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn en date du 29 août 2017,

Vu la délibération du conseil communautaire n°009.2017 en date du 20 février 2017 définissant l'intérêt communautaire,

Vu la délibération du conseil communautaire n°137.2014 en date du 13.12.2014 : «Service à l'enfance : périscolaire et animation : renouvellement des conventions d'objectifs et de moyens avec les associations FDMJC67 et AASBR »,

Vu la délibération du conseil communautaire n°048.2016 en date du 04.04.2016 : «Service enfance-jeunesse : FDMJC : avenant n° 1 à la convention d'objectifs et de moyens »,

Vu la délibération du conseil communautaire n°018.2017 en date du 10.04.2017 : «Service enfance-jeunesse : avenant n°2 à la convention d'objectifs et de moyens signée avec la FDMJC - exploitant le service animation »,

Vu la convention d'objectifs et de moyens en cours avec la FDMJC,

Vu l'avis favorable de la commission cohésion sociale en date du 12.10.2017,

Vu l'avis favorable du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du vice-président M. Alfred KREISS,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, deux abstentions, décide :

- **D'autoriser le président à signer le renouvellement de la convention d'objectifs et de moyens avec l'AASBR (Association d'Action Sociale du Bas-Rhin) pour une durée d'un an à compter du 01.01.2018,**
- **Demande au président d'inscrire les crédits nécessaires à la bonne réalisation de la convention au budget de l'exercice 2018,**
- **D'autoriser le président à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.**

Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 23/11/2017

*Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623
du 22 juillet 1982*

Le président,
Jean-Marie HAAS

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS
PREFECTURE DE HAGUENAU -
WISSEMBOURG le :

et publication ou notification du :